

Mise en place du futur Comité Social et Economique

Les premiers CSE entrent en fonction et la tendance va s'intensifier jusqu'au 31 décembre 2019.

Indépendamment des négociations sur la mise en place des élections et les modalités de fonctionnement de la future instance, le transfert du patrimoine des anciennes IRP au CSE constitue un aspect essentiel de la réforme.

Cette opération juridique nécessite préparation et anticipation de la part des élus actuels afin que le transfert se déroule dans les meilleures conditions et ne prive pas les nouvelles instances de ressources financières, matérielles et humaines indispensables à leur fonctionnement. Par ailleurs, un recensement des contrats, des engagements et des litiges en cours doit être réalisé en amont dans un esprit de transparence vis-à-vis des élus du futur CSE ; ces travaux préparatoires permettront également aux élus actuels de limiter leurs responsabilités.

Notre cabinet dispose d'une équipe de collaborateurs dédiée à ces questions.

Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner dans ces opérations et étudier avec vous vos besoins.

Pour toute demande, vous pouvez contacter :

Mathieu Duhez

m.duhez@harmonium-experts.fr

06.27.54.13.12

EXPERTS-COMPTABLES

Siège. 3, Rue Bayard – 59000 LILLE
9, Rue des Agaches – 62000 ARRAS
Téléphone : 03.20.53.76.06
Télécopie : 03.20.53.71.27
accueil@harmonium-experts.fr
www.harmonium-experts.fr